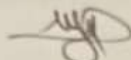


2M FACADES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
RCS AUBENAS N° 901 377 887
Siège social : 5 avenue olivier de serres 07400 LE TEIL

Certifié et conforme le 1^{er} décembre 2025



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DU 1ER DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{ER} décembre à 10 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur HBA Lahcen**, en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :

Monsieur HBA Lahcen

Monsieur HBA Brahim

Monsieur HBA Omar

Total des parts présentes ou représentées : **100** parts soit la totalité du capital social.

Représentant toutes les parts sociales de la société, sont réuni en assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour présenté par Mr HBA LAHCEN président de l'assemblée

A compter du 1/12/2025

- Transfère de siège
- Modification corrélative des statuts

PREMIER RESOLUTION

Les associés décident de transférer le siège social de **5 avenue olivier de serres 07400 LE TEIL** à **5 rue Hortail 07400 LE TEIL**

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

L'article 4 sera modifié en conséquence, comme suit

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège est fixé au **5 rue Hortail 07400 LE TEIL**

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la présidence, et en tout autre endroit par décision extraordinaire.

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

CETTE RESOLUTION EST VOTE ET ADOPTEE A L'UNANIMITE.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront

signés par tous les intervenants susmentionnés

Fait à le teil, le 1er décembre 2025.

